



MAIRIE
DE
MIEUSSY
HAUTE-SAVOIE
74440

Tél : 04.50.43.01.67
Fax : 04.50.43.14.24
mairie.mieussy@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 juin 2014
Compte rendu sommaires
Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes

Présents : MM Régis FORESTIER, Maire, Claudine DEMIERRE, Jean-François GAUDIN, Annie JORAT, Nicolas JACQUARD, Xavier BOSSUT, Régis BERTHIER, Arnaud BOSSON, Christine BUCCHARLES, Delphine CAPRI, Sophie CURDY, Nathalie GONCALVES, Gérard GUDEFIN, Chantal LELEU, Arnaud MAGREZ, Daniel MERCIER, Eric MEYNET, Nadine MONTFORT, Anne PISSARD-MAILLET

- 1) Le Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-François GAUDIN examine et approuve les comptes administratifs de l'exercice 2013 proposés par M. Régis FORESTIER, Maire et conformes aux comptes de gestion dressés par le comptable public.

Ces comptes font apparaître les résultats suivants :

COMMUNE

-dépenses de fonctionnement	2 390 091,46€
- recettes de fonctionnement	2 835 178,51€
+ excédent antérieur reporté	113 110,56€
-dépenses d'investissement	4 127 888,88€
+ restes à réaliser	598 700,00€
- recettes d'investissement	3 340 642,63€
+ excédent antérieur reporté	997 824,68€
<i>soit un excédent global de clôture de correspondant à l'excédent de fonctionnement reporté</i>	170 076,04€

REGIE DES REMONTEES MECANIQUES

-dépenses d'exploitation	2 266 778,58€
+ déficit antérieur reporté	503 356,69€
-recettes d'exploitation	2 641 807,25€
-dépenses d'investissement	712 814,02€
+ restes à réaliser	63 200,00€
-recettes d'investissement	493 299,70€
+ excédent antérieur reporté	863 468,49€
<i>soit un excédent global de clôture de</i>	452 426,15€

SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT

-dépenses d'exploitation	408 869,03€
-recettes d'exploitation	545 972,46€
+ excédent antérieur reporté	83 213,86€
-dépenses d'investissement	753 247,67€
+ restes à réaliser	266 840,00€
-recettes d'investissement	830 850,24€
+ excédent antérieur reporté	53 926,46€
<i>soit un excédent global de clôture de</i>	<i>85 006,32€</i>
<i>correspondant à l'excédent de fonctionnement reporté</i>	

- 2) Monsieur le Maire ayant repris la Présidence de l'assemblée, le Conseil approuve les modifications statutaires adoptées par le Conseil de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre et concernant :
- l'extension des compétences permettant entre autre de participer au financement d'un Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit, fibre optique de la Haute-Savoie,
 - la suppression de la mention « aménagement d'un site d'évolution de quad et motos tout terrain sur le territoire,
 - la correction de la compétence relative aux actions à destination des jeunes du territoire.
- 3) Il examine le dossier de demande du Syndicat Intercommunal de TANINGES-MIEUSSY concernant le projet de création de la retenue d'altitude du Col de la Ramaz pour l'enneigement artificiel du domaine skiable de Praz-de-Lys/Sommand et émet un avis favorable de principe.
- 4) Il autorise le Maire à signer les marchés ci-après :
- Travaux de traitement des eaux des unités de distribution de Crassy, Pégnat, Lapraz et La Ramaz :
 - lot 1 – canalisations : SARL BERTHAUD TP
soit 57 473,00€ HT
68 967,60€ TTC
 - lot 2 – équipements : SARL JACQUARD ELECTROMECHANIQUE
soit 100 404,22€ HT
120 485,06€ TTC
 - Travaux de débridage de la source de Pégnat : Entreprise SOCCO
soit 21 567,00€ HT
25 880,40€ TTC
 - Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire : SARL LEZTROY, pour un prix de repas de 4,17€ TTC pour les maternelles, 4,38€ pour les primaires et 4,59€ TTC pour les adultes.
- 5) Il est informé de l'organisation et du coût de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014
- 6) Il actualise les tarifs pour 2014 :
- concessions cimetière et colombarium :
 - concessions temporaires cimetière (15 ans) 46,20€ le m²
 - concessions trentenaires cimetière (renouvellement) 84,55€ le m²
 - concessions colombarium (15 ans) 359,70€ la case
 - location de matériel et main d'œuvre communale pour travaux exceptionnels :

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| • tractopelle CASE : | 87,50€/heure |
| • camion communal : | 87,50€/heure |
| • main d'œuvre : | 44,30€/heure |
| - location tracteur agricole pour déneigement de certaines routes situées à l'écart | 59,70€/heure |
- 7) Il détermine le tarif annuel de location des terrains agricoles communaux comme suit :
- | | |
|---------------------------------------------------------------------------|---------|
| - terrain « La Mouillette » à M. Jean-Christophe BAUDEY | 34,70€ |
| - terrain « Les Emonanches » au GAEC Le Coin | 30,85€ |
| - terrain « Les Evernettes » au GAEC Le Pré Jean-Pierre | 104,15€ |
| - terrain « La Ravaz » au GAEC Le Fetteux | 29,55€ |
| - terrains « Les Chavannes » et « Les Côtes » au GAEC Le Coteau du Giffre | 236,90€ |
| - terrain « Chintry Sud » au GAEC Le Crêt | 60,00€ |
- 8) Il modifie comme suit les tarifs de la garderie de Sommand pour la saison d'hiver 2014/2015 :
- | | |
|-------------------|---------|
| - tarif horaire | 7,20€ |
| - demi-journée | 17,20€ |
| - journée | 31,70€ |
| - 6 demi-journées | 88,30€ |
| - 6 journées | 170,70€ |
- 9) Il décide de laisser inchangés le prix de vente du ticket journalier pour la cantine scolaire (5,00€) et le montant de location du gîte communal du presbytère (19,50€ par jour pour des séjours ne dépassant pas 2 nuits et 17,50€ par jour au-delà).
- 10) Il décide, au vu des dispositions du code de l'urbanisme entrées en vigueur le 01 avril 2014, que les travaux de ravalement sont soumis à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.
- 11) Il constitue une commission pour le recrutement du personnel.
- 12) Il donne son accord pour participer au cadeau offert à Mme Anne-Marie JCAQUARD à l'occasion de son départ en retraite.
- 13) Il désigne :
- M. Daniel MERCIER comme interlocuteur avec Haute-Savoie NORDIC pour les dossiers liés au ski nordique
 - M. Nicolas JCAQUARD comme correspondant avec ERDF
 - Mmes Sophie CURDY et Delphine CAPRI en qualité de référents communaux dans le cadre de la lutte contre l'ambroisie.

Le Maire,
Régis FORESTIER

